

Présents 11 : votants : 13
Absents excusés : D. Denier pouvoir
à C.Burel et C.Lartigue pouvoir à
G.Marois

Le procès verbal de la séance
du 15 mars 2016 est approuvé
à l'unanimité.

Toutes les délibérations sont
consultables en Mairie.

Salon des artistes des 23 et 24 avril 2016



Nos prochains *rendez-vous...*

Samedi 30 avril : audition des
élèves Union Musicale à 17 h à
la salle des fêtes

Dimanche 8 mai : Armistice
rassemblement devant la mairie
à 11 h

Jedi 19 mai : beignets d'acacias
Club Boumien

Vendredi 20 mai : art floral
organisé par la SHOL

Dimanche 22 mai : marché de
Printemps - Parents d'élèves

Samedi 28 mai : bal folk organisé
par la Fraternelle

Prochain conseil municipal

le 10/05/2016 à 20 h 30

Intervention des pompiers sur le clocher
de l'Eglise le 19/04/2016



Conseil Municipal

Du 19 Avril 2016

Compte-rendu

Infos Agglo

- Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Dans le cadre de cette loi, certaines compétences comme le **tourisme** seront à compter du **01/01/2017 transférées obligatoirement des communes aux EPCI** (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), en l'occurrence à l'Agglo. Une délibération sera prise en septembre 2016 par le Conseil d'Agglo puis dans les 3 mois suivants par toutes les communes.

- Passage de l'Agglo en Communauté Urbaine (CU)

Un vote décisionnaire en Conseil d'Agglo est prévu en mars 2017 avec proposition des nouvelles compétences suivi par un vote dans toutes les communes dans les 3 mois **pour passage en CU au 01/07/2017.**

- Assainissement : nouvelle délégation de service public

Les réseaux d'assainissement et eaux pluviales étaient exploités jusqu'à présent par la société SAUR. A compter du **1^{er} mai 2016**, l'exploitation sera prise en charge par la **Société d'Exploitation des Réseaux de l'Agglo (SERA – Société dédiée du groupe SUEZ)**. Une seule facture sera désormais établie pour l'eau potable et l'eau assainie.

- Ajustement des collectes des déchets

A partir du 23 mai, la collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables (multi matériaux - poubelles jaunes) **se fera le mardi après-midi** (chaque semaine pour les déchets ménagers et **une fois par quinzaine en semaine paire pour les multi matériaux**). Toutes les informations à ce sujet sur notre site www.mairiedebou.fr ou sur www.orleans-agglo.fr/dechets

Vie municipale

- Démission d'un conseiller

Mr Florent PONSIGNON a souhaité pour raisons personnelles donner sa démission au conseil municipal à compter du 1^{er} avril 2016. Le conseil compte désormais 13 membres.

- Délibérations budgétaires

Notre budget a reçu un avis favorable de la préfecture malgré une observation : **en section investissement**, nous avons inscrit une ligne dépenses imprévues pour un montant de **25 000 €**. Or, ce montant ne doit pas dépasser **7,5 % des dépenses réelles** hors restes à réaliser. Le montant doit donc être ramené à **19 600 €** (le surplus soit 5 400 € a été rajouté au compte 2312).

Vie municipale suite...

Par ailleurs, il a été nécessaire de représenter le budget au vote car des délibérations étaient manquantes pour l'approbation du compte de gestion, compte administratif et budget.

Ces actes administratifs ont été revotés à l'unanimité des présents.

- Indemnités du Maire et des adjoints

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur les nouvelles modalités de fixation des indemnités de fonction de maire entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (et pour lesquelles il est impossible de déroger).

En application de l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015, dans les communes **de moins de 1000 habitants** les indemnités de fonction du maire **sont désormais fixées automatiquement au taux plafond soit 31 % de l'Indice Brut 1015**. Toutefois, un amendement est en cours par le Sénat et l'Assemblée Nationale pour assouplir cette mesure.

Le Conseil municipal décide d'appliquer à 4 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions :

- pour le Maire le taux de 31 % de l'indice 1015 (au lieu de 20 % actuellement),
- pour les trois adjoints le taux de 6.32% (taux inchangé) au lieu de 8,25 % taux maximal autorisé,
- la suppression des indemnités versées aux conseillers délégués (jusqu'alors au nombre de 4 et qui bénéficiaient d'une indemnité grâce aux 12,93 % restants des indemnités du Maire et des adjoints).

Ces nouvelles dispositions seront effectives à compter du **1^{er} mai 2016**.

Informations diverses

Relevé de compteur Nantaise des eaux : du 9 mai 2016 au 20 mai 2016 (agents porteurs d'une **carte professionnelle**).

En cas d'absence, une carte réponse préaffranchie et à retourner sera déposée dans votre boîte aux lettres. Il est également possible de transmettre votre relevé sur le site www.service-client.ndes.fr (informations au **0 969 320 404**).

Fermeture exceptionnelle de la mairie : en raison du pont de l'ascension, la mairie sera **exceptionnellement fermée le vendredi 6 mai** (ouverture en remplacement **le mercredi 04 mai de 9 h à 12h**).

État civil

Baptême civil

- Jules MIGEON le 16/04/2016

Il nous a quittés...

- Jacky LAROUSSE BOITARD
le 05/04/2016

**Nos sincères
Condoléances à la
famille**



Avril en images...

Carnaval de l'école le 22 avril 2016



**Retour sur la Fête du village
des 23 et 24 avril**



Salon des artistes

